



Procès-verbal

Assemblée Générale Annuelle du
Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Mardi le 21 juin 2022 à 15h00

Présentiel : Parc national de Miguasha (231 route de Miguasha Ouest, Nouvelle)

Virtuel : plateforme Zoom

- Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
- Présences (tour de table + Zoom)
- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du Procès-verbal de l'AGA du 10 juin 2021
- Mot du Président et de la Directrice générale
- Dépôt et présentation des états financiers 2021-2022
- Dépôt et présentation des prévisions budgétaires 2022-2023
- Rapport d'activité animé
- Lecture et adoption du plan d'action 2022-2023
- Choix d'un microprojet à intégrer au plan d'action
- Élections
- Varia
- Remise du Prix d'excellence en Environnement (19^e édition)
- Clôture de l'assemblée

AGA du Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la réunion du **21 juin 2022, à 15H00**

Présentiel et virtuel

Participants dans la salle (13 personnes)

- Bruce Wafer, Président
- Caroline Duchesne, D.G. et Secrétaire d'assemblée
- Pascal Bergeron, V-P, présentiel et virtuel
- Rosalie Laframboise

Participants virtuel (Zoom) (19 personnes)

- Rock Pratt, Administrateur
- Rémi Plourde, Administrateur.
- Charles Guénette
- Kathia White
- Noémie Lévesque
- Sophianne Fortin
- Nancy Arsenault
- Bilbo Cyr, Administrateur
- Magalie Pouliot
- Neal Haydock
- Chloé Leduc
- Michèle Van de Kaa, Administrateur
- Marie-Claude Brière
- Dominique Galarneau
- Noel Grenier

- Marie-Josée Breton
- Yan Levasseur
- Margret Grenier
- Sylvain Arbour
- Julie Leblanc
- Maryève Charland-L'Allier
- Pierre-Luc Arsenault
- Gabriel Poundja Cousineau
- Iko Lachapelle

- Geoff Clayden
- Steven Vaillancourt
- Élodie Brideau
- Judith Rondeau
- Gabriel Bélanger

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum		
Le quorum est constaté, la rencontre est ouverte à 15h20.		
2. Présences (tour de table + Zoom)		
Tous les participants se présentent à tour de rôle.		
3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée		
Il est proposé et dûment appuyé de nommer Bruce Wafer comme président d'assemblée et Caroline Duchesne comme secrétaire d'assemblée.		
Adoption à l'unanimité		2022-06-21-001
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour		
Bruce Wafer, président d'assemblée, procède à la lecture de l'ordre du jour. Bilbo Cyr, membre de l'assemblée, demande de faire parvenir l'ordre du jour aux participants en virtuel. Kathia White du Technocentre annonce que l'assemblée est en mode « hybride » et que le zoom sera enregistré. L'accord est demandé aux participants pour cette dernière annonce. En effet, l'enregistrement restera un document d'archive interne au CREGÎM. Elle donne les directives d'éthique, fermer les micros, comment approuver, seconder et répondre au sondage. Un lien sera envoyé lors des élections.		
<i>Il est dûment proposé et appuyé d'adopter l'ordre du jour.</i>		
Adoption à l'unanimité		2022-06-21-002
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 juin 2021		
Le document est mis en ligne pour les participants en virtuel, et à l'écran pour les participants en présentiel Caroline Duchesne, secrétaire d'assemblée, fait la lecture complète du procès-verbal de l'AGA du 10 juin 2021.		
<i>Il est dûment proposé et appuyé d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2021</i>		

6. Mot du Président et de la Directrice générale

Mot du président :

« Deux ans de pause collective sur nos activités humaines ont-elles eu un impact sur notre environnement ? Notre conscience collective a-t-elle pris son rhume ? Quelles parts les médias sociaux ont-elles occupées notre façon de réagir ? Nos actions en seront-elles modifiées ? L'anxiété environnementale est-elle devenue l'incontournable de notre époque ? Notre transition à la société numérique et les pressions qui montent sur le quotidien de chacun de nous, le besoin de nourrir et de cultiver un sens de connexion avec notre milieu, devient tout un défi. La participation citoyenne devient de plus en plus difficile à mousser. Malgré tout, le CREGÎM ne s'est pas arrêté. Les deux dernières années, marquées par la pandémie, ont été achalandées comme jamais, mais avec de nouveaux défis à relever : Manque de personnel, augmentation magistrale des courriels, employés en télétravail, augmentation du nombre de rencontre, augmentation des conflits d'horaires, suivis de toutes sortes difficiles, nouvelles méthodes de travail, etc...

Le monde a subi de grands changements et ce n'est qu'un début. La période de transition et d'adaptation au nouveau monde ne sera pas ordinaire. L'indulgence et la compréhension devraient être puisées à l'intérieur de chacun. Avec son mandat de représentation et de concertation, le CREGÎM poursuit ses activités et mise beaucoup sur le partage d'information pour sensibiliser la population gaspésienne et approfondir leur sens des responsabilités collectives. Merci à vous et à l'équipe pour vos efforts et au plaisir de vous accompagner de nouveau cette année »

Mot de la direction:

« La pandémie des deux dernières années a vraiment changé notre façon de travailler. Pour moi, à 53 ans, ce n'était pas facile. Tout le monde est parti en télétravail, [...] était branché en réseau. On avait le logiciel slack pour se réunir [...]. Quand le déconfinement est arrivé, j'en étais plus qu'heureuse de retourner au travail avec mes collègues, alors que mes collègues ne voulaient plus venir au travail. [...] C'est là que l'on voit qu'il y a une différence de génération à laquelle j'ai dû m'adapter. [...] Ça va bien, on a une super équipe ! Les conditions de travail ont été modifiées, les politiques salariales ont été augmentées, ... [...] »

Il est précisé que l'équipe est incomplète et l'offre d'emploi pour un agent en communication est partagée. Enfin, l'ensemble des employés sont présentés :

- Neal Haydock, chargé de projets aires protégées et autres, en télétravail à temps plein car pas de logements en Gaspésie.
- Chloé Leduc, chargée de projets pour Synergie Gaspésie; et qui supervise trois agents d'économie circulaire.
- Nancy Arsenault, agente d'économie circulaire (CREGÎM) pour Baie-des-Chaleurs (Bonaventure et Avignon)
- Laury Aspirault, chargée de projets au (RITMRG) et agente d'économie circulaire dans Rocher Percé /Côte-de-Gaspé
- Alexis Devroede Languirand, conseiller au développement économique au CLD et agent d'économie circulaire en Haute-Gaspésie.
- Marie-Josée Breton, chargée de projets; climat de changement

Pour finir, il est annoncé que 2 postes sont ouverts et affichés jusqu'au 30 juin 2022 : un agent de communication et un chargé de projets ayant des connaissances environnementales, forestières, géographiques ou dans la biologie pour faire avancer d'autres dossiers régionaux.

7. Dépôt et présentation des états financiers 2021-2022

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, annonce qu'hier, 15h30, M. Claude Bernard de la firme comptable ABCA informait qu'il ne pouvait livrer les états financiers à temps pour l'AGA d'aujourd'hui. Il est énoncé que cela fait partie d'une autre réalité que l'on vit face à ces grands changements : Manque de personnel et surcharges de travail. Par contre, depuis environ 10 ans, ce n'est plus l'AGA qui adopte les états financiers mais bien le conseil d'administration. États financiers qui sont ensuite déposés à l'AGA. Il est précisé que c'est la première fois que cela arrive mais que ce n'est pas illégal. La Directrice Générale, Caroline Duchesne, espère une comptabilité « à jour » pour le prochain CA. Une présentation « maison » par projet est faite, ce qui donne une idée de la bonne santé financière du CREGÎM. A noter que les chiffres sont projetés à l'écran afin de permettre à l'assemblée de suivre les explications données par la Directrice Générale, Caroline Duchesne.

Suite à une question sur la subvention du MDDELCC de 200 000\$, il est précisé qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement et non de fonds de roulement comme énoncé précédemment.

Une question est posée concernant la non-présentation du bilan sur ce point. Il est répondu que celui-ci n'est pas disponible en raison du délai comptable (pénurie de main d'œuvre) Il est précisé qu'il sera présenté au prochain conseil d'administration. Il est donc demandé un bilan provisoire (document qui est habituellement fourni en même temps que les autres documents présentés). Le document est recherché mais n'est malheureusement pas trouvable car l'accès au réseau n'est pas possible. Il est également précisé que les amortissements ne sont pas pris en compte dans la présentation et qu'un ajustement sera effectué par la firme comptable lors de l'établissement de l'état financier.

Une participante demande d'accélérer les choses. En effet, selon elle, la présentation faite est claire. Elle précise qu'elle se sent en confiance. Les états financiers précis seront présentés au prochain CA mais pour l'AGA de ce jour, les documents présentés relatent suffisamment la bonne santé financière de l'organisme.

8. Dépôt et présentation des prévisions budgétaires 2022-2023

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, présente ensuite les prévisions budgétaires 2022-2023 (les chiffres sont projetés à l'écran afin qu'ils soient accessibles à l'assemblée).

<u>Revenus projetés :</u>	
MDDELCC:	200 000\$
Synergie Gaspésie (Recyc Québec, FRR, + 5 MRC) :	90 000\$
Climat de changement (RNCREQ)	56 000\$
Fonds Écoleader (MEI / FAQDD)	105 000\$
Mandat d'accompagnement CMI	8 000\$
Bourse Carbone Scolaire (Coop Ofa) reporté à septembre	6 000\$
Remboursement des frais de déplacement	1 000\$
Divers (Intérêts, revenu de ristourne...)	1 000\$

Prêt gouvernemental sans intérêt – COVID reporté		30 000\$
Embauche supplémentaire avec surplus (surplus injectés)		83 000\$
TOTAL DES REVENUS		580 000\$
Dépenses projetées		
Salaires incluant les remises de l'employeur		175 000\$
Avantages sociaux (REER et assurances santé)		9 000\$
Remboursement du prêt – COVID avant 31 décembre 2022		30 000\$
C.A, frais de déplacement, frais démocratiques, adhésions, colloque...		20 000\$
Loyer		24 000\$
Assurances		2 000\$
Téléphones – internet H-V		3 000\$
Publicité / Promotion		17 000\$
Équipement et matériel informatique + service informatique		1 000\$
Papeterie (frais postaux – photocopies – fournitures)		5 000\$
Honoraires professionnels		15 000\$
Site web		3 000\$
Achats de livres et documents		1 000\$
Divers		2 000\$
Projet Écoleader	105 000\$	105 000\$
Projet Synergie 2.0		90 000\$
Projet climat de changement	56 000\$	72 000\$
Projet OFA		6 000\$
TOTAL DES DEPENSES		580 000\$
<i>SURPLUS OU DEFICIT</i>		- \$

Il est précisé que la gestion se fait par projets. Par conséquent, chaque poste de dépense va se retrouver en partie dans les différents projets.

Au regard des prévisions, le budget prévisionnel est équilibré à 0

Un proposeur et un secondaire (inaudible)

9. Rapport d'activité animé

Il est précisé par la Directrice Générale, Caroline Duchesne, que le rapport d'activité présenté à l'assemblée est un résumé de celui qui sera mis en ligne sur le site web. La mise en ligne du rapport officiel sera effectuée le lendemain ou le surlendemain de l'assemblée. En effet, le rapport est à sa 2ème ou 3ème relecture afin d'éviter les coquilles.

La présentation est faite par Chloé Leduc, agente du CREGÎM, et le power point est affiché à l'écran afin que l'assemblée puisse suivre convenablement.

Différentes données sont présentées à l'assemblée concernant notamment le nombre : de publications effectuées sur les réseaux sociaux au cours de l'année ; de nouveaux abonnés ; de membres du CREGÎM ; d'entrevues réalisées par l'équipe ; de communiqués de presse ; de projets en cours (il est précisé qu'en plus des 3 grands projets en cours : fonds écoléader, synergie gaspésie; climat de changement, , il y a plein de petits projets réalisés au cours de l'année) ; de mémoires et avis déposés ; d'ECOGÎM.

Il est précisé qu'en termes de communication, le point le plus important cette année a été la refonte du site web du CREGÎM afin d'avoir un site au goût du jour. A noter que le logo et la charte couleur n'ont pas été modifiés donc cela a permis un rafraîchissement sans changer l'image du CREGÎM.

Un résumé est fait pour le fonds Écoléader : le plus à prendre en compte a été l'offre de conseil en développement durable aux entreprises, ce qui a représenté un réel bonus pour le CREGÎM (aide en financement des entreprises pour les projets en développement durable et les conseiller dans leur démarche). Depuis le début du projet, ce sont : 363 entreprises rejointes dont 80 rejointes cette année, 26 dépôts de demande de financement pour pratiques écoresponsables ou technologie propre, 7 présences à des évènements de la région, 2 évènements que le fonds Écoléader a organisé.

Pour Synergie Gaspésie : la relance du projet venait avec son lot de défis (concerter les anciens partenaires et collaborateurs du projet, évaluer le projet numéro 1 synergie gaspésie qui avant était porté par le CIRADD de 2016 à 2019, rassembler ces partenaires, consolider une équipe de 3 agents d'économie circulaire, développer une plateforme permettant de gérer les données intra extra de matière et de ressource mais également d'en faire le maillage).

Dans l'année, ce sont : 75 organisations qui ont été rejointes et / ou dont les dossiers ont été mis à jour (une cinquantaine dans le projet synergie 1) / l'identification de 4 chantiers prioritaires (textile, matériaux composites, résidus forestiers, résidus provenant des microbrasseries) / 7 rencontres de concertation / 2 évènements / 1 outil de gestion de données et de maillage.

Pour climat de changement, il est précisé qu'il s'agit d'un projet démarré cette année qui s'adresse plus spécifiquement aux décideurs et gestionnaires régionaux et au milieu municipal. Son objectif est de développer leurs connaissances, de les outiller, de faciliter la concertation et de créer une synergie afin de mieux agir pour le climat.

Il est ensuite fait mention des autres petits projets : Avec notamment, l'agente Marie-Josée Breton, chargée de projet, qui a travaillé sur le dossier de la foresterie pour la ZEC des Anses, l'audit certification FSC, et l'organisation d'une TREDD qui a rassemblé plusieurs acteurs du milieu forestier / plusieurs concertations effectuées cette année / une activité d'interprétation des tourbières de la Pointe Saint Pierre / l'accompagnement de citoyens dans le traitement de plaintes environnementales / la campagne Caribou je t'aime 2021 / la campagne pour l'amour de la baie / le dépôt du rapport final de Géoroute / les PRMMH; et autres petits projets

Il est ensuite présenté les mémoires et avis déposés avec : en mai 2021, le mémoire concernant la consultation publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes / en mars 2022, l'avis concernant la consultation du plan spécial sur la tordeuse des

bourgeons de l'épinette (TBE) 2022 / en mai 2022, le mémoire concernant la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, précise qu'il est difficile de résumer tout ce qui a été fait en une année dans un rapport notamment avec la quantité de Table GIRT, mais le rapport final qui sera accessible sur le site web du CREGÎM sera plus détaillé.

10. Lecture et adoption du plan d'action 2022-2023

Le plan d'action 2022-2023 est affiché à l'écran et présenté par la Directrice Générale, Caroline Duchesne. Le plan aborde les volets suivants :

- Les activités de concertation qui consiste à :

- Participer à la concertation régionale, influencer les acteurs sociaux-économiques, et du partage d'expertise (création d'instances de concertation afin de combler la déficience actuelle par rapport aux enjeux environnementaux prioritaires) En effet, la TREDD reste générale, par conséquent, le CREGÎM tente d'intégrer des tables répondant à des enjeux plus précis.
- Poursuivre la mission de la Table de concertation régionale en environnement et en développement durable (afin de créer un lieu de concertation régional pour parler de dossiers à portée régionale). Il est précisé que le comité ZIP devait au départ procéder à cette création mais le CREGÎM a décidé de prendre les devants et d'agir. La TREDD a donc été créée et 3 rencontres ont été effectuées pendant l'année.
- Collaborer aux diverses invitations des ministères. En effet, ces derniers peuvent confier des mandats au CREGÎM (ex : aire protégée, lieu d'enfouissement)
- Dissociation finale du CRE Gaspésie des îles de la Madeleine à la demande de ces derniers. En effet, quels que soient les secteurs (environnement, santé), les îles de la Madeleine ont leurs particularités. C'est pourquoi, pour les questions environnementales, ils souhaitent avoir leur propre CRE (des représentations ont été effectuées à cet effet et une lettre a été envoyée au ministère afin de procéder à la demande de dissociation).

Questions / réponses :

- Q 1 : Il est demandé par l'un des membres de l'assemblée s'il est possible d'avoir accès à cette lettre afin de connaître les raisons précises de la demande de dissociation.
- La Directrice Générale, Caroline Duchesne, répond par la positive à cette question.
- Q 2: il est ensuite demandé si la TREDD est un outil, une structure ou une plateforme pour la concertation des organisations environnementales Gaspésie ?
- Il est répondu qu'il s'agit d'une table de concertation uniquement en ligne concernant les enjeux en environnement et développement durable où il y a plusieurs participants (ministères, certains acteurs...)
- Q 2 bis : est-ce que les membres peuvent y participer ? En effet, le membre souhaiterait parler des consignes généralisées et élargies (plusieurs rencontres sont en cours)
- Il est précisé que l'inscription peut se faire par organisme car dans un même bureau, il peut y avoir diverses expertises.

L'ordre du jour est envoyé à tous les intervenants et ces derniers décident d'y participer ou non en fonction de leur intérêt sur le sujet abordé. Il est précisé qu'il est possible de s'inscrire à la TREDD via le site web du CREGÎM.

- Le Fonds régional en environnement (FRE).

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, informe qu'aucune demande n'a été reçue cette année mais qu'aucune promotion n'a été effectuée du fait du manque de personnel. Par conséquent, les actions à mener vont être de :

- Faire connaître le FRE et les dates de dépôts de projets
- Faire connaître les projets financés par le FRE

Il est rappelé que tous l'argent récolté via le membership va directement dans le FRE afin de financer des projets à teneur environnementale, au regard du cadre de financement, avec un plafond de 2 000\$. Les projets peuvent être déposés via le site web du CREGÎM.

- Les actions de protection à mener :

- S'assurer du respect des engagements environnementaux de la cimenterie à travers une participation du comité de suivi environnemental
- Suivre les grands dossiers régionaux : hydrocarbure, caribou, économie circulaire, écoresponsabilité des entreprises, forêts anciennes, mines, écosystèmes marins, ... au regard du caractère urgent de certains dossiers.
- Collaborer au plan de gestion de l'orignal, du chevreuil, de l'ours noir, des animaux à fourrure, du bar rayé et du caribou.

- Les actions d'éducation à mener :

- Assurer la couverture de la Gaspésie par la démarche Coop FA (exclusion Côte de Gaspé). Il est précisé que des visites dans les classes vont être effectuées sur la demande des professeurs au primaire. La promotion va être menée afin de faire connaître cette prestation. Les ateliers portent généralement sur la gestion des matières résiduelles.
- Offrir aux différentes MRC intéressées des ateliers sur les changements climatiques. Il s'agit du programme Climat municipalité. Un atelier a été fait récemment sur les espèces exotiques envahissantes. D'autres beaux sujets vont arriver. Leur publication et leur promotion seront à mettre en œuvre.

- La sensibilisation :

- Utiliser les médias sociaux et l'Écogîm pour faire de la sensibilisation diverse et favoriser les changements de comportement.
- Organiser des webinaires avec des spécialistes afin de sensibiliser les différentes clientèles du CREGÎM.
- Tenter une publicité télévisée de sensibilisation afin de pallier la réduction des journaux papiers.

- L'accompagnement :

- Outiller gratuitement les organisations économiques et les entreprises aux pratiques écoresponsables et durables (correspond au projet écoléader). Tenir un événement par année sur l'écoresponsabilité et/ou l'économie circulaire. Il est

précisé que la SADC, avec qui le CREGÎM collabore depuis 2 ans à faire un évènement sur l'économie circulaire, à l'intention de prendre une autre direction et se concentrer sur le colloque RH qu'elle présentait tous les ans. Le CREGÎM reprendrait donc le leadership concernant ce type d'évènement

- Offrir un accompagnement proactif aux acteurs de changement de la région pour le montage ou la réalisation de projets à caractère environnemental (ex : revitalisation de la plage à St Siméon)

- La communication :

Il est précisé la volonté d'en faire le plus possible même si cela n'est pas toujours facile.

- Communiqué de presse
- Entrevues
- Animer la page facebook et twitter
- Ouvrir une page instagram
- Terminer le site web et l'image de marque. L'image de marque a commencé à être tablettée et va devoir être relancée.
- Revoir la stratégie membership. Il est précisé que les résultats du membership est en dents de scie. L'idée est émise de revenir au papier et à l'enveloppe afin de comparer les différences de quantité d'adhésion car depuis que l'adhésion se fait électroniquement le nombre de membership est en baisse.

Un membre de l'assemblée fait un commentaire qu'en tant qu'organisme qui souhaite procéder à un virage sans papier, le fait de revenir en arrière n'est pas l'idéal. L'une des options est d'automatiser le membership ce qui permet aux adhérents de sélectionner le renouvellement automatique. Il est répondu que cette option va être étudiée lors de la révision de la stratégie.

Il est précisé qu'une nouvelle plateforme a été mise en place. Il s'agit de Zeffy ce qui va permettre de faciliter les adhésions et avoir la possibilité des renouvellements automatiques.

Question de l'un des membres de l'assemblée :

Concernant le volet communication, il a été abordé la question des réseaux sociaux mais également la volonté de faire de la publicité à la télévision, il est demandé s'il y a une raison pour être davantage accès à la télévision que les réseaux sociaux ?

Il est répondu que la raison est d'aller chercher une autre clientèle qui est moins réseaux sociaux.

Un autre membre de l'assemblée commente en précisant qu'il serait judicieux d'évaluer la portée de la publicité télé afin « de ne pas payer dans le vide ».

Le vice-président, Pascal Bergeron, intervient pour préciser qu'un amendement à ce plan d'action dans lequel est proposé l'élaboration d'un plan de communication est prévu. « Cela était pour la planification stratégique 2010-2012 mais cela n'a jamais été fait, et clairement lorsque la réflexion sera menée sur la publicité tv, médias sociaux, on va le faire dans une perspective globale pour l'organisation. Cela va prendre une réflexion sur c'est quoi le message que l'on veut communiquer ? à qui ? Pourquoi

? Puis le média sera choisi en fonction. Mais il y a en effet une réflexion à avoir sur tous ces enjeux. On va y revenir tantôt avec l'amendement qui sera présenté à l'assemblée ».

La directrice générale, Caroline Duchesne, précise également qu'une recherche pour avoir plus de données statistiques sera mise en œuvre afin de justifier et aider à faire les bons choix.

- Les outils à développer :
 - Trousse d'accueil. Il en existe déjà une pour les administrateurs mais le souhait est émis d'en développer une pour les nouveaux employés
 - Réviser la politique salariale
 - Réviser la planification stratégique 2022. La révision devrait se faire à l'automne avec un Lac à l'épaule d'organisation. Il est précisé qu'une planification stratégique se fait tous les 5 ans (2005, 2010, 2015) Mais en 2020 avec la pandémie la révision n'a pas pu se faire.

- Le développement :
 - Développer et réaliser des projets
 - Réaliser un micro-projet choisi en AGA

Avant de passer au prochain point, le vice-président, Pascal Bergeron, souhaite revenir sur l'amendement abordé précédemment qui a été envoyé par courriel à la Directrice générale, Caroline Duchesne, afin que celui-ci soit présenté à l'assemblée.

Échange entre le vice-président, Pascal Bergeron (PB) et un membre de l'assemblée Marie-Claude Brière (MCB) :

Q MCB : « Pourquoi un administrateur fait un amendement au plan d'action ? » La raison n'est pas claire pour le membre posant la question. « En effet, le plan d'action est soumis au CA par la direction générale et ensuite présenté en AGA. Il n'y a pas à avoir d'amendement par un administrateur à moins qu'il y ai eu un conflit ? »

R. PB : « ce n'est pas une question de conflit, c'est une question de timing de présentation de document. Les documents n'étaient pas achevés avant la rencontre. Une demande a été envoyée afin que certaines modifications soient prises en compte dans le plan d'action et cela n'a pas été intégré malgré le fait que cela a été approuvé au CA ».

C. MCB : « La directrice générale est capable de nous amener cette information . La question est de savoir si le plan d'action est approuvé ou déposé à l'AGA ? Normalement le plan d'action est déposé. C'est le CA qui l'approuve et la direction générale qui le travaille. L'assemblée fait confiance au CA qu'on a bien délégué et on a une bonne directrice générale qui est évaluée chaque année et qui effectue le travail. Normalement l'assemblée n'a pas à décider du plan d'action. C'est du micro-management ».

C. PB : « les orientations sont du ressort de l'assemblée générale. Elle a deux rôles : l'adoption des orientations, l'élection des administrateurs. Les orientations se passant dans le plan d'action, il doit y avoir une approbation de l'assemblée. Ce n'est pas seulement un dépôt ».

C. MCB : « le plan d'action n'a pas à être approuvé. Il s'agit d'un document interne du CA. Il ne s'agit pas des grandes orientations alors qu'un plan d'action est un plan de travail ».

Un des membres de l'assemblée commente en informant qu'au regard des règlements généraux un administrateur a le droit de proposer une résolution à l'assemblée.

MCB précise que la question est de savoir « si le document plan d'action doit être approuvé par l'AGA et si c'est seulement un dépôt et on fait confiance au CA ».

La directrice générale, Caroline Duchesne, vérifie dans les règlements généraux et ces derniers n'abordent pas ce point.

Q : Elodie Brideau : aimerait voir la résolution qui est proposée.

La directrice générale, Caroline Duchesne, procède à la lecture de la proposition. **(A annexer au PV)**

Rock Pratt, administrateur, est contre cette proposition

Un membre de l'assemblée est d'avis à ce que le plan d'action n'est pas à être approuvé lors de l'AGA faisant partie de la direction interne du CA. L'assemblée a juste à être informée du plan d'action.

La directrice générale, Caroline Duchesne, précise que les problématiques abordées à ce plan d'action sont déjà en cours de réflexion avec le Lac à l'épaule prévu à l'automne.

Commentaire d'un membre de l'assemblée, Pierre-Luc Arsenault, qui a du mal à saisir la dynamique de l'amendement mais est d'avis que l'adoption du plan d'action relève du CA et non de l'AGA. Cette dernière devant être juste informée.

MCB termine par un commentaire concernant les différents rôles au sein de l'organisation (CA, direction, employés, assemblée) : « le CA est là pour la grande gouvernance, s'assure que l'organisation est en bonne santé financière et que tout va bien ; s'il manque des politiques à l'interne, c'est à la direction générale de les élaborer en se dotant si besoin de comité de travail n'étant pas forcément composé d'administrateur du CA, c'est la directrice générale et son équipe d'employés qui produisent les outils pour que l'organisation soit en santé. Pour les grandes orientations, la planification stratégique va aider pour émettre des grands axes, des orientations, et cela peut être approuvé en assemblée [...] ». Le membre souhaite sentir qu'il y a un climat sain au sein de l'organisation et que la gouvernance va bien au niveau du CA.

11. Choix d'un microprojet à intégrer au plan d'action

Un membre de l'assemblée demande, s'il représente une organisation et est membre individuel, si cela lui donne droit à deux votes. La Directrice Générale, Caroline Duchesne, répond par la négative. En effet, l'organisation aurait pu se faire représenter par une autre personne. Par conséquent, une personne a le droit à un vote.

Il est rappelé le micro-projet ayant remporté le vote l'an dernier, à savoir le bottin des réparateurs.

Les propositions de cette année sont :

- #1 Bottin vert : lieux où il est possible d'apporter certains objets dont vous voulez vous départir, mais qui ne vont pas au bac bleu
- #2 Guide de bonnes pratiques : développer une outillthèque commune avec son voisinage
- #3 Guide d'information et de lutte aux espèces exotiques envahissantes (pour les citoyens et les municipalités)

Des précisions sont données quant au déroulement et la procédure du vote.

Questions/réponses :

- Question 1 : en prévision du vote, afin de s'assurer que les trois propositions de micro-projets sont des projets complémentaires ou est ce qu'ils répondent à un besoin où il n'y a rien qui existe présentement ?

Pour #1 : il y a la régie intermunicipale qui a déjà fait un bottin vert pour la côte de Gaspé / Rocher Percé, l'idée est d'étendre ce bottin au reste de la région car aucune référence existe et l'équipe à l'interne s'est souvent posée la question

Pour #2 : c'est l'idée d'un cabanon partagé mais de bonnes pratiques. C'est une idée émergée de la communauté.

Pour #3 : cela est tout récent. Un webinaire a été fait sur les espèces exotiques envahissantes. En fin de webinaire, l'équipe s'est rendu compte qu'il manquait d'outils digestes tant pour les citoyens que pour les municipalités afin de lutter contre cela. L'idée est donc de créer un guide pratico pratique.

- Question 2 : le #3, la question est de savoir si la santé publique ou des OBVs n'ont pas déjà fait de tels guides ?

Des guides ont en effet déjà été fait mais l'idée ici est d'en faire un plus régionale

- Question 3 : le #1 : L'application Recyc Québec a de l'information sur le sujet, mais quand il est fait référence « d'objet dont vous voulez vous départir » quel est le type d'objets dont il est question ?

C'est comme une TV qui ne fonctionne plus, de la peinture, ... Il s'agit d'indiquer des points de dépôts qui existent en ville mais pas en région et c'est pourquoi la régie s'était fait un bottin vert dans son secteur. Parfois ce sont les écocentres ou garages municipaux mais ce n'est pas clair. Il faut chercher pour trouver. L'idée serait de mettre tout cela quelque part.

- Commentaire concernant #3 : Julie Leblanc du Conseil de l'eau Gaspésie Sud, précise qu'un guide sur les espèces exotiques envahissantes va être mis en ligne qui va aborder plusieurs espèces aquatiques mais aussi certaines espèces terrestres. Peut-être que celui du CREGÎM sera plus exhaustif.

#1 : 9 votes

2 : 11 votes

3 : 7 votes

C'est donc le projet #2 qui est sélectionné.

12. Élections

Il est précisé que ce sont les sièges pairs en élection :

- Sièges 2 : Rock Pratt

- Siègne 4 : Rémi Plourde
- Siègne 6 : Vacant
- Siègne 8 : Katherine Court (absente mais a signifié son intérêt à renouveler son mandat)

Il est précisé la volonté de s'élargir afin d'avoir une représentation régionale.
Il est proposé de choisir un secrétaire et un président d'élection.

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, prend les candidatures.

Une question est posée, par un membre de l'assemblée, afin de savoir si la prise de candidature se fait par siège. Il est fait la réponse que s'il y a autant de candidatures que de nombre de sièges en élection, ces derniers seront attribués directement. Toutefois, s'il y a plus de candidatures que de nombre de sièges, un vote devra être effectué.

Julie Leblanc propose Rock Pratt / Rock Pratt accepte la proposition

Rock Pratt propose Rémi Plourde / Rémi Plourde accepte la proposition

Pierre Luc Arsenault propose Katherine Court / Katherine Court avait signifié son intérêt

Bilbo Cyr propose Yan Levasseur / accepte la proposition

Steven Vaillancourt propose Sophianne Fortin / accepte la proposition

Yan Levasseur propose Iko Lachapelle / Iko Lachapelle décline cette proposition

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges, une élection est mise en œuvre.

Un membre de l'assemblée demande s'il est possible que les candidats se présentent. La Directrice Générale accède à la requête. Les candidats se présentent à tour de rôle.

Le vice-président, Pascal Bergeron, prend la parole et souhaite signifier à l'assemblée, qu'au regard des règlements généraux, « on doit tendre vers une représentation distribuée dans les territoires. L'assemblée générale doit tenir compte de cela ». Il souligne également que les candidats n'ont pas nommé de quel territoire ils sont. De plus, la répartition des sièges actuelle n'a pas été spécifiée à l'assemblée afin que cette dernière ait la connaissance « de qui vient d'où » et qu'il serait pertinent de l'exprimer à l'assemblée.

La directrice générale, Caroline Duchesne, indique que la répartition actuelle des sièges avec l'indicateur du secteur est affichée à l'écran. Elle indique ensuite les secteurs de représentativité de chacun des candidats.

Des précisions sur les modalités de vote sont données et deux scrutateurs sont nommés

Les résultats du vote sont les suivants :

- Rock Pratt (élu)

- Yan Levasseur (élu)
- Rémi Plourde (élu)
- Sophianne Fortin (élue)
- Katherine Court (non élue)

Il est précisé que les officiers actuels peuvent conserver leur titre jusqu'au prochain CA afin de ne pas paralyser l'organisation.

Suite à un commentaire d'un administrateur sur le chat, certains membres de l'assemblée demandent l'application du code d'éthique qui comprend le respect et la confiance ainsi que ce type de « commentaire est disgracieux venant d'un administrateur »

13. Varia

14. Remise du prix d'excellence en Environnement (19^e édition)

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, annonce que le Conseil d'administration a décidé d'attribuer le 19^{ème} prix d'excellence en environnement à la Ressourcerie Baie Verte.

La gagnante ayant quitté l'assemblée, le prix lui sera livré sur place lors d'un futur déplacement.

La Ressourcerie Baie Verte est ensuite présentée : « Tout en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ressourcerie Baie Verte intègre des stratégies circulaires et adopte plusieurs actions de développement durable :

- Modèle d'affaires basé sur les principes de l'économie circulaire
- Revalorisation et réparation des produits de seconde-main
- Atelier de réparation et de création à partir d'items recyclés ».

La Directrice Générale, Caroline Duchesne, remercie l'ensemble des membres de l'assemblée pour leur présence.

15. Clôture de l'assemblée

La rencontre est close à **17h32**.

2022-06-21-005

Il est proposé et dûment appuyé de clore la rencontre du 21 juin 2022 à **17h32**.

Adoption

Appuyée à l'unanimité

2022-06-21-005

Annexe:

Considérant la désuétude de la planification stratégique actuelle, laquelle date de plus de 10 ans;

Considérant l'évolution des dossiers environnementaux actuels dans la région;

Considérant le besoin de mettre à jour les politiques de gestion interne de l'organisme.

Que le CREGIM renouvelle sa planification stratégique;

Que les dossiers prioritaires portés par le CRE soient, en attendant le renouvellement de la planification stratégique :

- *la protection du caribou et l'augmentation des aires protégées;*
- *la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;*
- *le développement d'une expertise sur les milieux marins;*

Que le CREGIM conçoive ou, le cas échéant, mette à jour ses politiques internes, soit :

- *le plan de communication;*
- *la politique de représentations;*
- *la politique de fonctionnement du CA, incluant l'accès aux documents;*
- *la politique d'embauche;*
- *la politique de ressources humaines, incluant la politique salariale, les échelons salariaux et l'évaluation du personnel.*

Considérant l'objectif général inscrit aux règlements généraux du CREGIM de « Contribuer à la promotion et l'appropriation d'une vision régionale assurant la protection de l'environnement et le développement durable, conditions essentielles à la qualité de vie, en favorisant la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux. »;

Considérant que les rôles du CREGIM inscrits aux règlements généraux prévoient notamment de « Regrouper et représenter des organismes [...] et des individus intéressés par la protection de l'environnement [...] auprès de toutes les instances concernées et de la population en général [...] » et d'agir « à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. »;

Considérant que le CREGIM ne regroupe pas ces organismes et individus et ne dispose d'aucun mécanisme de consultation formel permettant leur représentation;

Que le CREGIM travaille à répondre aux objectifs énumérés dans ses règlements généraux en créant des tables de travail regroupant les personnes physiques et morales autour des dossiers prioritaires et, lorsqu'elles existent, en contribuant à leur bon fonctionnement;

Que le CREGIM se penche sur l'élaboration d'autres mécanismes de consultation formels afin de permettre la représentation adéquate des organismes et individus intéressés à la protection de l'environnement.